

Arrêté 2021-45

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021 AUTORISATION D'ACCES AU FOND DE VALLEE NAVETTES ICE CLIMBING 2022

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 32^{ème} édition du ICE CLIMBING du 13 au 16 janvier 2022 inclus.
- **Vu** la nécessité d'accéder au fond de vallée pour l'organisation de la 32^{ème} édition du ICE CLIMBING 2022.
- **Considérant** que l'organisateur de l'ICE CLIMBING 2022 s'assurera que les conditions météorologiques seront favorables, qu'il aura obtenu d'aval de la commission de sécurité menée par le PGHM et les CRS secours de montagne, et qu'il dégage la Mairie de Freissinières de toute responsabilité en cas d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – l'accès au fond de Vallée est réservé exclusivement aux navettes pour l'organisation de l'ICE CLIMBING 2022 du 13 au 16 janvier 2022 inclus

ARTICLE 2 – Des panneaux indicateurs seront installés et entretenus par l'organisateur de l'ICE CLIMBING.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales

Freissinières, le 18 novembre 2021

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS




Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.